

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 188

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 188 27 juillet 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 15 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Martial Décosterd
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bruno Pellaud

188

Migraine européenne

Marx a certainement eu raison d'indiquer que la transformation de la base matérielle des sociétés est dans le long terme le facteur déterminant de leur évolution, et de l'adaptation subséquente de leurs structures étatiques, prises dans son sens le plus large. Aucune surprise donc que l'Europe des affaires se fasse avant l'Europe des consommateurs, des syndicalistes, des partis politiques et des peuples.

Il y a cependant autant de myopie à l'extrême-gauche, à croire qu'il suffit de parler trusts et monopoles pour formuler une réponse « socialiste » à cette Europe, que dans le clan des Européens, à penser que l'unification du continent résoudra les problèmes.

Les combats politiques des peuples portent essentiellement sur l'organisation des multiples institutions qui régissent leur vie quotidienne, parce que la modification de celles-ci est à hauteur d'homme en quelque sorte, alors que le long terme marxiste est de l'ordre séculaire et se situe par conséquent au-delà des normes du projet politique.

Cela étant, l'examen du texte du traité signé entre la Communauté économique européenne et la Suisse n'autorise aucune raison particulière de satisfaction. En 1959, sur le mode libre-échangiste, nous avons opté pour l'AELE (Association européenne de libre-échange). En 1972, nous quittons, avec d'autres, ce cheval, pour nous rallier au second. Et, tout soudainement, ce qui était considéré comme une monstruosité juridique il y a 13 ans — la ratification par le peuple de la convention de Stockholm — paraît aujourd'hui être doté d'une force d'attraction telle qu'on ne voit pas très bien comment le parlement pourrait ne pas suivre la voie du plébiscite populaire, délibérément annoncée et répétée par le Conseil fédéral (voir notre dossier).

Nous nous sommes longuement interrogés, à Domaine Public, sur les raisons de ce changement d'attitude. La précipitation peut avoir joué un

rôle, dans ce sens que le gouvernement a peut-être présumé trop tôt que le traité serait plus substantiel qu'il ne l'est effectivement.

La seule raison, finalement, que nous ayons pu retenir est la modification du contexte européen lui-même. Au cours de ces quinze dernières années, les normes économiques, industrielles et commerciales ont profondément changé. Elles engendrent des contraintes si puissantes sur le développement et l'organisation des sociétés, que les accords signés ces derniers mois sont en quelque sorte dans la nature des choses. Ils n'innovent en rien. Ils entérinent une situation.

Cette évidence pèse sur le traité Suisse-CEE. Rien dans son contenu ne justifie le recours à la votation populaire. Mais tout son environnement, par contre, explique que le gouvernement puisse souhaiter une adhésion qui dépasse le cadre parlementaire. Là réside l'ambiguïté et l'équivoque de la situation qu'un nombre croissant de personnes et d'organismes commencent à dénoncer.

Révélatrices à cet égard, les discussions qui ont déjà commencé. Les tenants de la position gouvernementale parlent de traité commercial, alors que les partisans d'un engagement plus marqué de la Suisse pensent d'abord à la construction européenne et insistent sur le caractère évolutif de l'accord.

Nous avons souvent demandé qu'un débat public s'engage sur l'Europe, ne fût-ce que pour éclairer différemment le sens et la portée des options nationales qui sont prises. Mais il n'y a de débat public authentique que pour autant qu'il y ait un choix clair, c'est-à-dire politique. En l'occurrence, il se serait agi de savoir si nous voulons adhérer ou non aux communautés européennes. Ce débat n'a pas eu lieu ; et celui qui s'amorce sera fait de discussions byzantines sur les conditions d'application et les incidences économiques du traité, avec, en arrière-fond, un ensemble plus important que les Etats-Unis ou l'Union soviétique dans lequel nous sommes partie prenante sans pour autant être englobé par lui... Que de migraines en perspective !